RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
A.D. PRESTAGRI

Société par actions simplifiée au Capital de 15 000 €
Siège Social : route de Corvol - 58210 CHAMPLEMY
913 248 118 R.C.S. NEVERS

Copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Avril 2025

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale au siège social le 15 Avril 2025 à 10 heures.

Sont présents :

- Monsieur Alexandre DENISE, titulaire de 75 actions
- Monsieur André-Luc DENISE, titulaire de 75 actions

Monsieur André-Luc DENISE préside l'assemblée en qualité de Président.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents. Il constate également que, conformément à la réglementation, il a été tenu à la disposition des participants et quinze jours au moins à l'avance, le projet des résolutions et un projet des statuts modifiés.

Le Président constate enfin que la présente assemblée a été régulièrement convoquée par la remise de la convocation à chaque actionnaire. L'assemblée se trouve donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les questions qui sont à son ordre du jour.

ORDRE DU JOUR :

- Nouveau nom et numérotation de la rue où se trouve le siège social de la société
- Modification des statuts.

Les actionnaires ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution : Nouveau nom et numérotation de la rue où se trouve le siège social de la société

Suite à une mise à jour des adresses et des voies communales et à la numérotation des locaux effectuées par la Mairie de CHAMPLEMY, le siège social de la société initialement fixé « route de Corvol - 58210 CHAMPLEMY» est désormais fixé « 20 Nancray - 58210 CHAMPLEMY ».

Deuxième décision : Modification des statuts

L'article 4 (Siège) des statuts de la SAS A.D. PRESTAGRI est modifié pour tenir compte de la modification du siège social.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h30.

Suivent les signatures de Monsieur André-Luc DENISE et Monsieur Alexandre DENISE.

"Copie certifiée conforme au procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 Avril 2025."

Fait à Champlemy,
le 15 Avril 2025,
en un exemplaire original

Le Président,
Monsieur André-Luc DENISE

